

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'ENSIC sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'ENSIC et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 7 septembre 2023

Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

18 SEP. 2023



TARIFS APPLICABLES À L'ENSIC

FORUM EMPLOI ENSIC

Forfait stand entreprise (incluant 4 participants)	600 € TTC
Forfait par participant	50 € TTC
Forfait Stand Entreprise - Format 100% virtuel	200€ TTC

ETUDIANTS

Remplacement de la carte d'étudiant	Tarif voté en Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 11/07/22 – Annexe 10 10€ TTC
TOEIC [Test of English for International Communication]	Tarifs votés en Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 13/12/22 – Annexe 14

LOCATIONS DE SALLES SPECIFIQUES

Salle de Travaux Pratiques	6.60€ TTC/heure/élève
Salle informatique	1,10€ TTC/heure/élève

EQUIPEMENTS

Badge d'accès aux locaux	15,60 € TTC
Vaisselle détériorée	1,5€ TTC

REPROGRAPHIE

Prestation interne de travaux en couleur et en noir et blanc	Tarifs de l'imprimerie centrale de la Direction de la Logistique Interne votés en Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022
--	---

FRAIS DE SERVICE POUR ENTITE HEBERGEE (Prestations de service rendus par les personnels de l'ENSIC et mise à disposition d'équipements)	11,87€/m ²
---	-----------------------